

Seychelles – Conditions requises pour naviguer :

Pour louer aux Seychelles, la présence à bord d'au moins un skipper certifié de plus de 18 ans est obligatoire. Le skipper doit être capable de skipper un bateau dans des zones fréquentées, de mouiller et de prendre un mouillage dans différentes conditions, et d'utiliser ses connaissances en navigation et en pilotage pour planifier la journée et connaître sa position à tout moment. En tant que skipper du bateau, il doit être détenteur d'un permis ou d'un certificat de voile officiel délivré par une organisation reconnue selon les critères énumérés ci-dessous :

Le skipper DOIT détenir l'un des documents suivants :

ICC (Certificat International de Compétences), International
Prérequis : "Cours de skipper jour" par la RYA (Royal Yachting Association) ou certificat équivalent délivré par une école de voile reconnue ou Formulaire d'évaluation de l'ICC dûment rempli attestant de votre expérience.

IPC (Certificat International de Compétences), Amérique
Prérequis : ASA 104 (American Sailing Association) ou stage de "Navigation sans équipage" en école de voile américaine.

ET/OU

Royaume-Uni – MCA Master (Yacht less than 500 gt), RYA Day Skipper Shorebased Certificate ou équivalent

États-Unis – US Sailing "Basic Keelboat", ASA "103 Basic Coastal Cruising" ou équivalent

Allemagne – "Sportbootführerschein See" ou équivalent

Belgique – Algemeen Stuurbrevet/ Brevet de conduite général

France – LE PERMIS PLAISANCE

Le Skipper DOIT détenir un Certificat pour l'utilisation de la VHF.

Conseils pour la préparation de votre croisière

Il est indispensable que vous apportiez les originaux de votre permis de skipper ou de votre licence au cas où les autorités portuaires vous en feraient la demande. Si vous n'êtes pas en possession d'un permis voile officiel, le personnel de notre base ne pourra pas légalement vous autoriser à louer un bateau sans la présence d'un skipper officiellement certifié à bord.

Que se passe-t-il si je n'ai pas de permis ?

Si vous ne possédez pas de permis nautique reconnu, nous serons ravis de vous aider à trouver un programme agréé.

N'hésitez pas à contacter l'un de nos agents pour en savoir plus !